

Avis CFDT : Avis sur la mise en place d'activité partielle sur le site de Romans

La direction a réuni ce jour l'ensemble des représentants du personnel lors d'un CSE extraordinaire. L'objectif de ce CSE extra est d'informer puis de consulter les élus en vue de la mise en place d'activité partielle sur le site de Romans.

La mise en place d'un tel dispositif doit vérifier un certain nombre de règles. C'est pourquoi la demande faite auprès de l'administration publique doit être claire et argumentée. Il ne faut pas oublier que la mise en place d'activité partielle vient s'appliquer, normalement, dans le cadre du plan de résilience économique et sociale destiné aux entreprises et afin d'éviter des plans de licenciement.

Clairement notre site ne se trouve :

- Ni dans une conjoncture économique défavorable,
- Ni confrontée à des difficultés d'approvisionnement (matière première ou énergie),
- Ni impacté par un sinistre ou des intempéries de caractère exceptionnel,
- Ni dans une phase de transformation, restructuration ou modernisation,
- Ni dans une autre circonstance de caractère exceptionnel.

La CFDT estime que la direction site a tous les outils à disposition et surtout une réserve de charge qui doivent lui permettre de veiller à l'occupation du personnel ciblé.

Nous disposons de stockage suffisant pour faire de l'encours. Nous disposons d'atelier pouvant accueillir le personnel. Nous sommes toujours à la recherche de ressource afin de faire avancer nos projets et nos qualifications produits. Nous pouvons avancer notre programme de formation.

Encore un dernier argument, la production puissance repart petit à petit. Quid d'un redémarrage de ces ateliers après une période d'activité partielle. Et ne parlons même pas de l'impact sur le moral et la sérénité des salariés.

C'est pourquoi la CFDT s'oppose à ce projet et demande à la direction de ne pas actionner ce dispositif.